

4, Place du Commerce, bureau 460, Montréal (Québec) H3E 1J4 Tél. : (514) 762-2020 Téléc. : (514) 762-9933 www.opto.com

Spécial du mois de juillet Achats en ligne



CD-R Maxell
700 MB – 80 min

Pour sauvegarder vos données...
ou vos photos de vacances ☺

Boîte de 10 – 8,25 \$ (avec boîtiers)
Tour de 25 – 13,25 \$ (sans boîtier)
Tour de 50 – 20,25 \$ (sans boîtier)

**La commande en ligne...
c'est vite... c'est pratique!**

Frais de transport en sus.

Bonnes vacances !

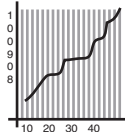
Veuillez prendre note qu'Optosys Info fera relâche cet été. Le prochain numéro paraîtra le 1^{er} septembre 2006.

L'équipe informatique vous souhaite de passer de très belles vacances.



Installations d'OPTOSYS²_{.com}

Juin 2006



Clinique Visuelle du Carrefour
St-Georges De Beauce, QC

Quatropto Inc.
St-Georges De Beauce, QC

Clinique d'Optométrie de Donnacona
Donnacona, QC

Dr Bruno Charbonneau O.D.
Gatineau (rue Notre-Dame), QC

Dr Bruno Charbonneau O.D.
Gatineau (rue Joseph), QC

Clinique Visuelle Lambert
Alma, QC

Changement du taux de TPS

Le 1 juillet 2006, le taux de la taxe sur les produits et services est passé de 7% à 6%.

Optosys[®] Windows[®]

Voici les étapes à suivre pour modifier le taux des taxes dans OPTOSYS[®] WINDOWS[®] :

1 - Dans le menu « **Initialisation** » du module « **Facturation patient** », cliquer sur l'option « **Valeur par défaut** » et ensuite sur « **Clinique** » (verso #1).

2 - Dans la fenêtre des valeurs par défaut, inscrire les montants pour la taxe sur les produits et services et la taxe de vente provinciale (verso #2).

ATTENTION : Optosys[®] Windows calcule la taxe de vente provinciale sur la taxe des produits et services. Utiliser le tableau ci-dessous pour obtenir les bons taux de taxes.

Province	TPS	TVP	TVP à inscrire dans Optosys [®] Windows [®]
BC	6,00	7,00	6,6038
AB	6,00	0,00	0,0000
SK	6,00	7,00	6,6038
MB	6,00	7,00	6,6038
ON	6,00	8,00	7,5472
QC	6,00	7,50	7,5000
NB	14,00	0,00	0,0000
NS	14,00	0,00	0,0000
NL	14,00	0,00	0,0000

Pour voir une démonstration en ligne de cette fonctionnalité, visitez www.optosys2.com/formation

OPTOSYS²_{.com}

Voici les étapes à suivre pour modifier le taux de la taxe dans OPTOSYS[®] 2 :

1-Dans le menu « **Administration** », cliquer sur l'option « **Info générale** » et ensuite sur « **Taxes** » (verso #3).

2-Dans la fenêtre des taxes, inscrire 6.00 dans la case « **Taux** » de la taxe sur les produits et services (verso #4).

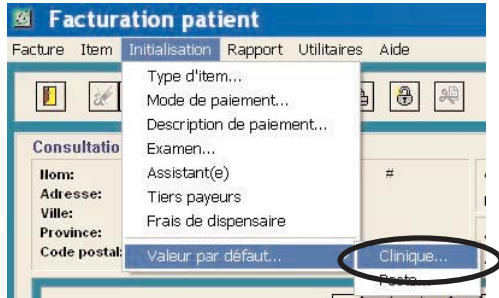
Pour voir une démonstration en ligne de cette fonctionnalité, visitez www.optosys2.com/formation

**OPTOSYS²_{.com} : Le logiciel de référence en optométrie...
Maintenant branché sur le monde !**

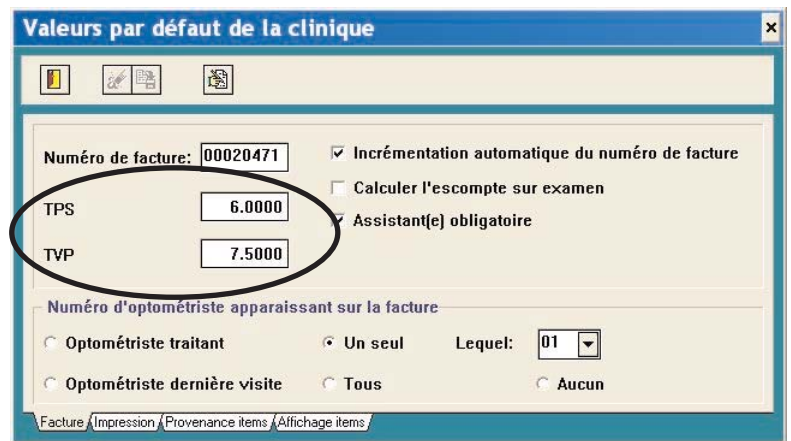
Changement du taux de TPS

OPTOSYS® WINDOWS®

#1



#2



#3



#4

